

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

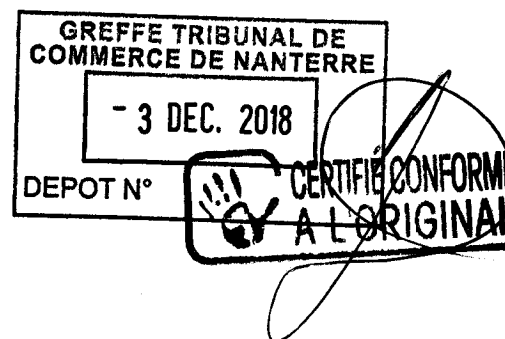
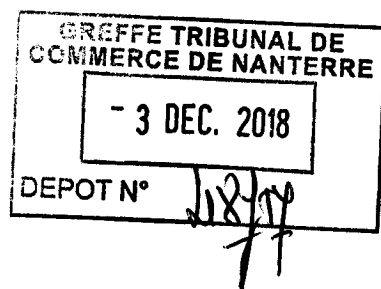
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 08362

Numéro SIREN : 798 692 299

Nom ou dénomination : 113JB CLEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2018 sous le numéro de dépôt 48757



113 JB CLEMENT

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €uros

siège social : 11. Villa Marie Justine – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RCS NANTERRE 798 692 299

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Olivier BERNARD
Commissaire aux Comptes

7, Rue Thiers

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

113 JB CLEMENT

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €uros

siège social : 11. Villa Marie Justine – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RCS NANTERRE 798 692 299

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'associé unique, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **113 JB CLEMENT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du premier janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des notes sur le bilan précisées dans l'annexe comptable. Je me suis assuré de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant,

les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation

s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 14 juin 2018

Olivier BERNARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>SARL 113 JB CLEMENT</u>					Néant <input type="checkbox"/> *										
Adresse de l'entreprise <u>11 VILLA MARIE JUSTINE 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT</u>															
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>7</td><td>9</td><td>8</td><td>6</td><td>9</td><td>2</td><td>2</td><td>9</td><td>9</td></tr></table>							7	9	8	6	9	2	2	9	9
7	9	8	6	9	2	2	9	9							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1, 2</u>															
					Exercice N clos le <u>31/12/2017</u>										
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	011		015										
	Immobilisations corporelles *	028	769 773	030	33 333	736 440									
	Immobilisations financières * (1)	040	7 194	042		7 194									
	Total I (5)	044	776 967	048	33 333	743 634									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052										
		Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	19 048	070		19 048								
		Autres * (3)	072	5 035	074		5 035								
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	3 053	086		3 053								
	Charges constatées d'avance *		092		094										
Total II	096	27 137	098		27 137										
Total général (I+II)					110	804 103	112	33 333	770 770						
PASSIF					Exercice N 1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		1 000								
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126		100								
	Réserves réglementées *				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131										
	Report à nouveau				134		370 669								
	Résultat de l'exercice				136		(8 588)								
	Provisions réglementées				140										
Total I				142		363 182									
Provisions pour risques et charges				154											
DETTES (1)	Emprunts et dettes assimilées				156		13 080								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		17 557								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	357 867	361 078								
	Produits constatés d'avance				174		15 873								
Total III				176		407 588									
Total général (I + II + III)					180		770 770								
RENVois	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(1)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	674							
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

CN

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL 113 JB CLEMENT		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						13/11/2017		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	Services *	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214	
						217	218	
							52 257	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
Autres produits					230	15		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	52 271	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	25 397	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	6 820	
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements *					254	22 376	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						261	54 593	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(2 322)	
Produits financiers (III)		280				294	6 266	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(8 588)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	8 588	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
		Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexties A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors GIC (art. 44. undécies)	990			
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350	
		Créance due au report en arrière du déficit				346		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	354	8 588	
				Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * 35 394		dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	372	8 588	
				Déficit col. 2				

SAGE Experts-comptables janvier 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

OH

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 770 770,12 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -8 587,59 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Agencements, aménagements des terrains	<i>de 06 à 10 ans</i>
Immeuble	<i>de 12 à 20 ans</i>

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

Répartition par marché géographique	Montant
France	52 257
Etranger	
TOTAL	52 257

6 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**6.1 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR**

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	6 266
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 557
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	23 823

6.2 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		15 873
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		15 873

Commentaires:

6.3 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	1 000	1,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	1 000	1,00

Commentaires:

6.4 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	52 257
TOTAL	52 257

5 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	7 194		7 194
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	19 048	19 048	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	2 485	2 485	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	2 550	2 550	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	31 277	24 083	7 194
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières	13 080	13 080		
Fournisseurs et comptes rattachés	17 557	17 557		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	3 211	3 211		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	357 867	357 867		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	15 873	15 873		
TOTAL GENERAL	407 588	407 588		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	5 281	35 095		24 104
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers	5 676	3 400		9 076
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		153		153
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	10 957	38 648		33 333
TOTAL GENERAL	10 957	38 648		33 333

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre	35 095				
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers	3 400				
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	153				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	38 648				
TOTAL GENERAL	38 648				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre	752 099		
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements	17 000		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			674
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	769 099		674
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	7 194		
TOTAL	7 194		
TOTAL GENERAL	776 293		674

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre			752 099	1 445 869
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements			17 000	17 000
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			674	674
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			769 773	1 463 543
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			7 194	
TOTAL			7 194	
TOTAL GENERAL			776 967	1 463 543

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.1 - ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions règlementées :	
Autres :	
TOTAL	

Allègements de la dette future d'impôts	Montant
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
Autres :	
TOTAL	

Nature des différences temporaires	Montant
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	43 962
Moins-values à long-terme	

Commentaires:

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.2 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 068
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	3 068

Commentaires:



113 JB CLEMENT

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 Euros

siège social : 11. Villa Marie Justine – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RCS NANTERRE 798 692 299

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée d'approbation des comptes
De l'exercice clos le 31 décembre 2017

Olivier BERNARD
Commissaire aux Comptes

7, rue Thiers

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

113 JB CLEMENT

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 Euros

siège social : 11. Villa Marie Justine – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RCS NANTERRE 798 692 299

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée d'approbation des comptes
De l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.


J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

Fait à Boulogne, le 14 juin 2018

Olivier BERNARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles



113 JB CLEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 villa Marie Justine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
798 692 299 RCS NANTERRE

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Une convention visée à cet article a été conclue au titre de l'exercice écoulé, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Convention conclue avec SARL FONCIERE W, associée.

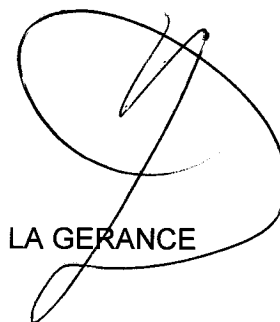
Convention de CONVENTION DE COMPTE COURANT

La société FONCIERE W qui détient 99% du capital de notre société nous a accordé des avances de trésorerie.

Au 31 décembre le montant des avances est de 351 103 euros.

Ces avances ont été rémunérées au taux annuel de 1.67 %.

Fait à BOULOGNE BILLANCOURT
Le 12 juin 2018



LA GERANCE

113 JB CLEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 villa Marie Justine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
798 692 299 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'activité de la Société a été la suivante :

Les produits locatifs se sont élevés à 52 k€.

La société 113 JB Clément n'a plus d'activité de marchands de biens depuis la fin de l'exercice 2016, elle met en location le bien qu'elle a conservé à titre patrimonial..

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.



Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01/01/2018 sont les suivants :

L'exercice 2018 devrait être équilibré.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 52 257 euros contre 757 960 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -93,10%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 15 euros contre 734 398 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -99,99%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euros contre 1 448 963 euros pour l'exercice précédent,.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 25 397 euros contre 42 364 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -40,05%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 6 820 euros contre 13 058 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -47,77%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 22 376 euros contre 8 681 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 54 593 euros contre 1 513 066 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -96,39%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -2 321 euros contre -20 708 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 88,79%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -6 266 euros (-1 093 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -8 587 euros contre -21 801 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 60,61%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 0 euros contre -13 593 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par une perte de -8 587 euros contre une perte de -35 394 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 75,73%.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 770 770 euros contre 811 832 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,05%.



Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -8 587 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	- 8 587 euros
Report à nouveau antérieur :	370 669 euros
Solde	362 082 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à 362 082 euros	362 082 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 363 182 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à BOULOGNE BILLANCOURT
Le 12 juin 2018

LA GERANCE



113 JB CLEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 villa Marie Justine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
798 69299 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à -8 587 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	- 8 587 euros
Report à nouveau antérieur :	370 669 euros
Solde	362 082 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à 362 082 euros	362 082 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



113 JB CLEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 villa Marie Justine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
798 692 299 RCS NANTERRE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à -8 587 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	- 8 587 euros
Report à nouveau antérieur :	370 669 euros
Solde	362 082 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à 362 082 euros	362 082 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

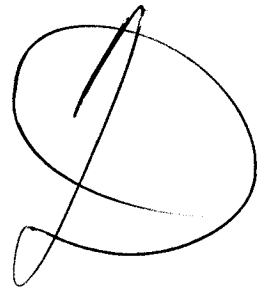
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'D' or 'D' with a vertical stroke through it.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. L. M.' or similar.

113 JB CLEMENT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 villa Marie Justine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
798 692 299 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018

L'an 2018,
Le 30 Juin,
A 14 heures 30,

Les associés de la société 113JB CLEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 11 villa Marie Justine 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Société FONCIERE W, propriétaire de 999 parts sociales
Monsieur DANIEL WROBEL, propriétaire de 1 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par David WROBEL représentant la société FONCIERE W, associé présent et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur OLIVIER BERNARD, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué le 15 Juin 2018, est absent et excusé à la réunion de l'AG.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance, puis du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Du *Du*

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à -8 587 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	- 8 587 euros
Report à nouveau antérieur :	370 669 euros
Solde	362 082 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à 362 082 euros	362 082 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.


Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

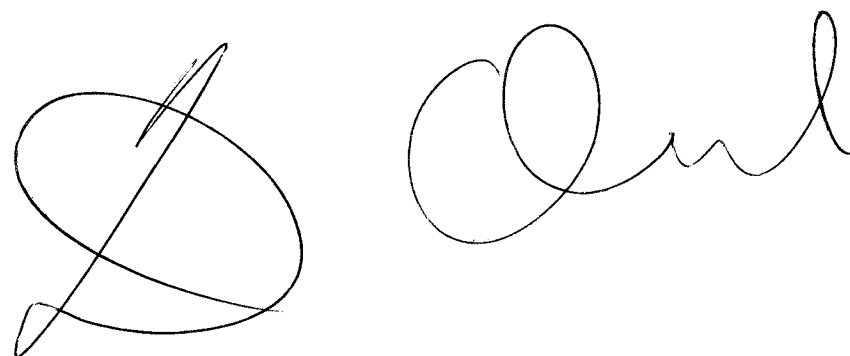
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

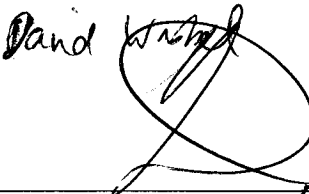

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

Two handwritten signatures in cursive script. The first signature on the left is a large, stylized letter 'D' with a diagonal stroke. The second signature on the right is a more complex cursive signature, possibly starting with a large 'O' or 'A'.

113 JB CLEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 villa Marie Justine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
798692299 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Usufruit	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	la société FONCIERE W VILLA MARIE JUSTINE, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT Représentée par M. WROBEL DAVID	999		999	
2	M. DANIEL WROBEL 3 RUE GUSTAVE DELORY, 59800 LILLE	1		1	
	Totaux =====	1000		1000	=====

Nombre d'associé(s) : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 1 000 droits sociaux


Le président